Une longue tradition d'assurance



Pierre Clermont Président

En 2022, Promutuel Assurance avait le cœur à la fête, puisque le Groupe célébrait ses 170 années d'existence. Avec fierté, nous nous sommes rappelé notre appartenance au groupe mutualiste fondé au Québec en 1852 pour protéger le patrimoine des gens d'ici. Nous avons souligné nos valeurs de coopération, d'entraide et de solidarité en contribuant encore et toujours à la vitalité de notre communauté, et nous avons réitéré notre désir de perpétuer cette longue tradition d'assurance en répondant chaque jour davantage aux besoins de nos membres-assurés!

Dans le contexte où l'industrie de l'assurance est confrontée à des changements rapides auxquels elle doit s'adapter, notre Société mutuelle a aussi pris soin d'analyser attentivement les défis qui s'imposent, dont la pénurie de main-d'œuvre, la consolidation des grands joueurs de l'industrie, l'accentuation des changements climatiques et l'incertitude entraînée par le contexte socioéconomique actuel d'inflation. Toutes ces tendances qui bouleversent l'industrie de l'assurance sont suivies de près par notre Société mutuelle, qui, optimiste de nature, entrevoit ces défis comme étant l'occasion de s'améliorer, de renforcer sa position dans certains marchés et de continuer à faire vibrer ses valeurs mutualistes au sein de la communauté.

Heureuse du parcours des dernières décennies et confiante en un avenir prometteur, notre Société mutuelle est d'autant plus fière de la proximité qui fait sa renommée. Notre présence régionale, jumelée à notre connaissance du territoire et des besoins de ses habitants, nous procurent une expertise inégalée dans le domaine et assurent à nos membres-assurés un service personnalisé. On est réellement LÀ, et depuis longtemps, grâce à nos dirigeants et à nos membres du personnel dévoués, engagés de tout cœur au succès de notre Société mutuelle.

Droit devant

Forte de son histoire et des valeurs profondes de solidarité humaine qui l'animent, notre Société mutuelle regarde droit devant. De concert avec le Groupe Promutuel, elle continue de poser des gestes importants pour assurer la croissance rentable de l'organisation et poursuivre son développement dans un marché en turbulence.

Le cœur jeune, même après nos nombreuses années d'existence, nous continuons constamment de nous réinventer pour toujours mieux vous servir. Consciente de la modernisation du domaine agricole, de la rareté de la main-d'œuvre et des défis en indemnisation, notre Société mutuelle a également entrepris différentes initiatives afin de répondre à tous vos besoins d'assurance et ainsi s'assurer de briller encore longtemps!

Toujours proactive en assurance agricole

Notre histoire est intimement liée à celle de l'industrie agricole. Si Promutuel Assurance se démarque encore en assurance agricole au Québec, c'est grâce à la confiance que vous nous accordez depuis longtemps ainsi qu'à l'entraide et à la mutualité qui caractérisent nos liens.

Promutuel Assurance connaît parfaitement les enjeux régionaux de l'exploitation d'une entreprise agricole. Nous continuons tout de même de multiplier les initiatives pour conserver notre place privilégiée dans ce créneau de notre industrie. Par exemple, en 2022, nous avons instauré, au sein du Groupe Promutuel, le Comité leadership agricole afin de cibler des pistes d'amélioration dans chacun de nos secteurs d'activités. Nous misons également sur la formation



Bouthaina Méchichi Directrice générale

continue de nos res<mark>sources avec notre programme de</mark> mentorat agricole, et nous assurons une vigie proactive des nouvelles technologies agricoles pour bien répondre aux besoins des agriculteurs d'ici.

Main-d'œuvre : la différence Promutuel Assurance Lanaudière!

Chez Promutuel Assurance, chaque employé contribue réellement à l'essor de l'organisation. Avec la pénurie de main-d'œuvre qui s'est accentuée de façon importante durant la pandémie, nous avons redoublé d'efforts afin d'attirer de nouvelles ressources. Force est de constater que le bassin de candidats disponibles localement ne suffit plus à garantir la pérennité de notre Société. Nous nous sommes donc dirigés vers l'embauche internationale. Nous œuvrons également à bonifier différents services, notamment ceux de télémédecine que nous offrons déjà à l'ensemble des membres de notre personnel. Nous avons aussi implanté un Programme d'aide aux employés et à la famille amélioré pour leur permettre de consulter, au besoin, des spécialistes de la santé mentale ou des domaines juridiques, fiscaux ou financiers, pour n'en citer que quelques-uns.

Les valeurs mutualistes de notre Société se vivent au quotidien. Nos équipes profitent de défis motivants, d'un équilibre sain et d'une réelle considération humaine. Cette différence Promutuel Assurance Lanaudière nous permet heureusement de maintenir un fort niveau d'engagement. Celui-ci est mesuré grâce à nos sondages dirigés par la firme externe Amélio qui révèlent un niveau de mobilisation de plus de 8/10. Nous continuons sans relâche de travailler au bien-être de nos employés.

Une mission de recrutement couronnée de succès

Guidés par nos valeurs humaines et notre ouverture sur le monde, nous avons participé à une mission de recrutement en Tunisie en 2022, car il n'était pas possible de pourvoir les postes dans notre région. Nous avons ainsi accueilli, en septembre dernier, 15 nouvelles ressources, qui apportent déjà un bagage de connaissances dans le domaine de l'assurance.

Cette mission, dans laquelle ont été impliqués la directrice générale, les gestionnaires et les membres du personnel de la Mutuelle, est une preuve incontestable des valeurs et des priorités qui animent notre organisation. Accueil et intégration, logis et formation ainsi que l'engagement de l'équipe pour faciliter leur arrivée : rien n'a été laissé au hasard pour assurer le succès de cette initiative.

Cette expérience, qui s'inscrit dans nos valeurs de diversité et d'inclusion, a fait briller notre Société non seulement au sein du Groupe, mais aussi dans toute l'industrie de l'assurance.

Des défis constants en indemnisation

Depuis la pandémie qui a bouleversé le quotidien de chacun, l'industrie de l'assurance jongle avec des défis constants en indemnisation, autant en assurance auto qu'en assurance habitation.

En effet, la rareté des pièces automobiles se fait toujours sentir, ce qui entraîne, bien malgré nous, des coûts et des délais de réparation plus élevés qu'à l'habitude lors de sinistres automobiles. Le coût des matériaux représente un autre enjeu puisque sa fluctuation constante influence grandement la sévérité des pertes en assurance habitation.

La pénurie de main-d'œuvre, qui frappe de plein fouet les entreprises québécoises, est prévue à la hausse au cours des prochaines années. Elle touche également bon nombre de nos partenaires et fournisseurs. Parfois, ces derniers n'ont malheureusement d'autre choix que de procéder à la fermeture de leur entreprise.

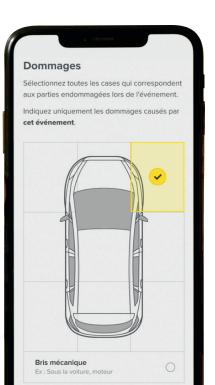
Afin de diminuer les répercussions de cette nouvelle réalité auprès de nos membres-assurés, nous avons apporté d'importants changements à notre Réseau Signature Promutuel Assurance, notamment en assurance habitation. Cette vaste liste de collaborateurs de confiance nous permet d'offrir un service clé en main lors de sinistres et d'assurer une plus grande tranquillité d'esprit à nos membres-assurés. Nous avons également amorcé la révision de nos processus en indemnisation lors de la dernière année. Les travaux se poursuivront en 2023 afin de les améliorer continuellement, pour atteindre un plus haut taux de satisfaction de notre précieuse clientèle qui affichait, au 31 décembre 2022, un excellent score de 61.

Une expérience membre bonifiée

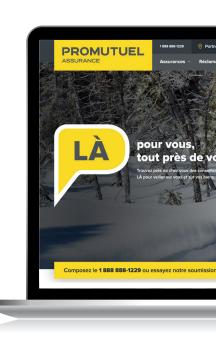
Animée par la volonté de toujours mieux répondre aux besoins des membres-assurés, autant en assurance des entreprises qu'en assurance des particuliers, Promutuel Assurance a lancé au cours de l'année 2022 différents produits et services pour continuer de leur offrir une expérience distinctive.

Service de réclamation en ligne dans l'Espace client

Nos membres-assurés peuvent désormais soumettre une réclamation en ligne (promutuelassurance.ca) pour qu'un expert en sinistre prenne en charge le dossier le plus rapidement possible.



Toujours à votre écoute





Nouveau réseau de partenaires en assurance habitation

Les nettoyeurs et les entrepreneurs membres de notre Réseau Signature Promutuel Assurance ont été choisis pour leurs services d'une qualité supérieure, gage de satisfaction pour nos membres-assurés.

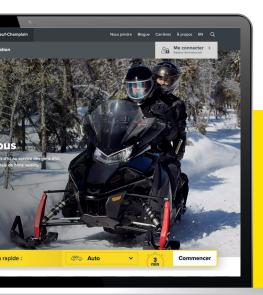
Lancement d'un nouveau site Web

En plus de présenter une image de marque forte et cohérente, notre nouveau site Web (<u>promutuelassurance.ca</u>) offre une expérience utilisateur rehaussée et une performance Web optimisée.

Grands chantiers technologiques en cours

Promutuel Assurance a poursuivi, en 2022, l'accélération de sa transformation technologique et numérique afin de développer et de fournir les capacités technologiques nécessaires pour assurer la pérennité et le succès de l'organisation.

Les travaux de solidification et de modernisation des infrastructures technologiques ainsi que l'accélération de l'offre de services numériques de Promutuel Assurance s'inscrivent dans notre volonté de faire des solutions technologiques d'affaires un levier dans l'atteinte de nos ambitions stratégiques.



LÀ quand vous en avez besoin

Notre Société mutuelle est très fière des résultats robustes qu'elle a obtenus au terme de l'année 2022. Ces derniers témoignent de l'ardeur déployée par toute son équipe pour atténuer la fréquence et la sévérité des sinistres et de la justesse des décisions prises au cours des dernières années pour façonner l'avenir de notre entreprise.

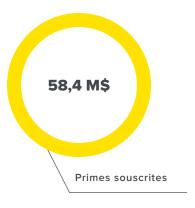
Notre performance confirme que le modèle mutualiste de notre organisation a encore et toujours sa raison d'être, puisqu'il nous permet d'être LÀ quand vous en avez besoin!



Volume des primes à la hausse

Malgré la concurrence qui demeure très forte dans l'industrie de l'assurance de dommages, nous avons dépassé nos objectifs de croissance du volume des primes. En effet, il s'élève à 58 365 000 \$, ce qui représente une hausse de 11 % par rapport à 2021.

Ces résultats positifs, attribuables à un excellent taux de rétention de la clientèle, témoignent également de nos efforts continus pour assurer un service distinctif à nos membres-assurés.





Taux de sinistres

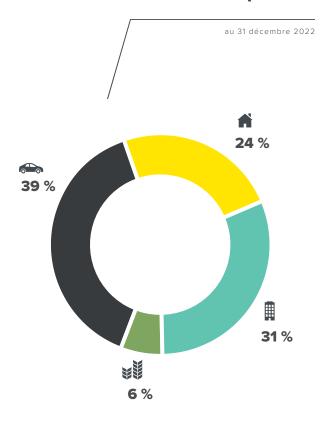
Quand survient un sinistre, le traitement des réclamations de nos membres-assurés est notre priorité. Malheureusement, force est de constater que l'augmentation constante du nombre d'événements météorologiques extrêmes crée des conditions difficiles pour nos membres-assurés.

En effet, malgré la température clémente en 2022, des événements climatiques marquants ont engendré des pertes importantes pour notre Société mutuelle, soit la tempête de vent du 22 mai dernier, l'ouragan Fiona et la tempête du 23 décembre.

Notre Société mutuelle a ainsi comptabilisé un total de 31 290 000 \$ en indemnités à ses membres-assurés victimes d'un sinistre, ce qui porte son taux de sinistres à 57 %, comparativement à 52 % en 2021.

Nos membres-assurés touchés ont pu bénéficier d'un suivi efficace et personnalisé, à la hauteur de la réputation de Promutuel Assurance Lanaudière. Nos spécialistes en prévention chevronnés ont également eu la chance de prodiguer de précieux conseils à nos membres-assurés et ainsi éviter qu'un sinistre ne survienne.

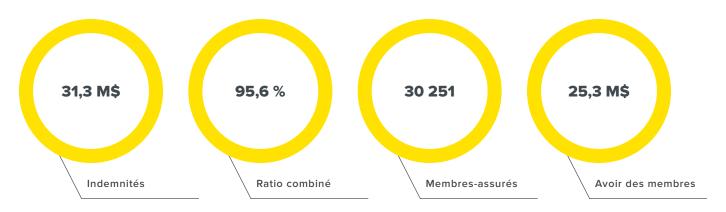
Répartition des primes



Résultat d'assurance

Force est de constater que nos efforts ont porté leurs fruits! En effet, en combinant nos revenus de primes, les dépenses relatives à l'indemnisation des membres-assurés sinistrés et les frais d'exploitation nécessaires au bon fonctionnement de notre Société mutuelle, nous dégageons un résultat d'assurance de 1 744 000 \$ au terme de 2022.







pour redonner à la collectivité

Notre Société mutuelle est, encore aujourd'hui, bien présente et enracinée dans son milieu. Nous sommes fiers d'être LÀ, après toutes ces années, pour véhiculer nos valeurs mutualistes et contribuer au bien-être économique et social de notre région en redonnant à la collectivité de diverses façons.

Dons et commandites

Très impliquée dans notre communauté, tant du point de vue géographique – par la présence de notre siège social – que sur le plan collectif, notre Société mutuelle sait faire une réelle différence dans notre région.

Année après année, nous parrainons, commanditons et soutenons avec joie des causes et des organismes qui contribuent au bien-être des gens d'ici. En 2022, nous avons notamment soutenu la mission de la Fondation Claude-Édouard Hétu, la Fondation des Samares, la Fondation Richelieu de Joliette et Moisson Lanaudière.

Les membres du personnel de notre Mutuelle, qui partagent les valeurs mutualistes de notre organisation, démontrent aussi un réel plaisir à aller à votre rencontre lors d'événements organisés dans notre région. Ainsi, nous avons participé aux Fêtes gourmandes de Lanaudière, à la première édition de La Grande Cadence et au Tournoi de golf des maraîchers et de la relève agricole de Lanaudière à titre de partenaire « Diamant ».



102 000 \$
remis en dons
et commandites
en 2022



LÀ! pour Moisson Lanaudière



Partenaire majeur de la première édition de La Grande Cadence





Promutuel Assurance Lanaudière est LÀ! pour la Fondation Richelieu



5 à 7 d'accueil pour nos nouvelles recrues tunisiennes

Reconnaissances et honneurs

Panthéon 2022 remis à Jean-Guy Ricard

Chaque année, dans le cadre du congrès annuel du Groupe Promutuel, le Panthéon reconnaît la contribution exceptionnelle d'administrateurs, de dirigeants et de membres du personnel dont le travail contribue à l'avancement de notre organisation.

Cette année, pour souligner les 170 ans du Groupe, 17 personnes ont été intronisées au sein du Panthéon Promutuel Assurance, dont Jean-Guy Ricard, ancien président du conseil d'administration de notre Société mutuelle.

Pendant les 24 années qu'il a passées au sein du conseil d'administration de Promutuel Assurance Lanaudière, Jean-Guy a toujours brillé par ses valeurs mutualistes et son profond sentiment d'appartenance à la Mutuelle et à la collectivité. Félicitations pour cette reconnaissance pleinement méritée!



MERCI à nos collaborateurs et à nos partenaires!

Forte d'une longue tradition d'assurance, notre Société mutuelle est près de vous, ici dans notre belle région, pour mieux vous servir et protéger votre patrimoine. Pour y arriver, nous avons la chance de compter sur de nombreux collaborateurs, partenaires et fournisseurs, qui, grâce à leur expertise et leur savoir-faire, contribuent au rayonnement de notre Société mutuelle jour après jour.

Fidèles employés et collaborateurs, merci! Avec rigueur et professionnalisme, vous faites vibrer nos valeurs mutualistes auprès de nos membres-assurés pour leur faire vivre une expérience distinctive à chaque instant. Vous témoignez de votre appartenance à notre belle et grande famille et incarnez au quotidien la différence Promutuel Assurance!

Nos sincères remerciements vont également à notre réseau de courtiers, nos fidèles partenaires d'affaires qui veillent aux besoins de leur clientèle distinguée en offrant des produits d'assurance adaptés à leur réalité.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence la confiance renouvelée de nos membres-assurés. Être près de vous est un privilège qui, soyez assurés, nous pousse constamment à nous réinventer pour toujours mieux vous satisfaire.

Pierre Clermont

Président

Bouthaina Méchichi

Bouttain Michaeli

Directrice générale

Coordination et rédaction :

Direction principale – Communication et affaires publiques du Groupe Promutuel

Conception graphique:

Direction principale – Marketing et affaires électroniques du Groupe Promutuel

1 point de service

www.promutuelassurance.ca/fr/lanaudiere













Pour le respect de nos valeurs mutualistes

Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. Dans cet esprit, Groupe Promutuel a entrepris une révision de sa gouvernance et identifié les améliorations qu'il souhaitait y apporter. Les travaux visant à mettre en œuvre les recommandations découlant de cette révision sont en cours et assureront à Groupe Promutuel l'évolution de sa gouvernance vers les meilleures pratiques.

De la même façon, Groupe Promutuel doit adopter les meilleures pratiques en matière de conformité réglementaire et de gestion des risques, garantissant ainsi à ses assurés une gestion saine, prudente et performante de ses activités. Pour ce faire, Groupe Promutuel se dote de politiques et processus, lesquels régissent ses façons de faire et ses façons d'être.

Rôles et responsabilités des dirigeants

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus. C'est donc dans un souci de gestion saine et prudente que Groupe Promutuel a entrepris des démarches afin de doter le conseil d'administration d'un membre possédant des compétences spécifiques en matière de technologies de l'information et de communication.

Gestion du risque d'entreprise

Groupe Promutuel dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels il est exposé et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques.

Promutuel Assurance a donc entrepris des travaux importants en matière de gestion de risque et de sécurité qui lui permettront, entre autres, comme toutes les

institutions financières soumises à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, de se conformer à ses obligations et d'adopter les meilleures pratiques.

Contrôles internes, supervision indépendante et vérification des activités

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire, de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment celle du vérificateur externe pour les contrôles liés à l'audit.

Enfin, le comité d'audit est mandaté par le conseil d'administration afin de veiller au respect des saines pratiques commerciales et des pratiques de gestion saine et prudente.

Éthique et déontologie

Sous la responsabilité du comité d'éthique formé au sein du conseil d'administration, Groupe Promutuel doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts. Ce comité procède annuellement à l'évaluation de la probité et de la compétence collective du conseil d'administration.

Gouvernance

Le cadre de gouvernance du Groupe Promutuel inclut également un programme, des politiques et un mécanisme d'auto-évaluation basé sur les meilleures pratiques, lesquels, dans un souci d'amélioration continue, font également l'objet des travaux entrepris par Groupe Promutuel visant à revoir et améliorer sa gouvernance.

Sommaire

Rapport de la direction Rapport de l'auditeur indépendant Certificat de l'actuaire	2 3 5
États financiers États du résultat et résultat étendu	6
État des variations des capitaux propres	7
État des flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes afférentes aux états financiers	11
Glossaire de termes financiers	41

Administrateurs

Les 30 251 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Pierre Clermont**, président Saint-Jacques-de-Montcalm

Dominique Leroux, vice-présidente Saint-Alexis-de-Montcalm

Diane Joly** Saint-Jacques-de-Montcalm

Céline Lachapelle° Saint-Lin-Laurentides

Gilles Lacroix° Laval

président du comité d'éthique

Denis Lanoix** Repentigny

président du comité d'audit

Catherine Mailhot^o Saint-Jacques-de-Montcalm

^{**} membre du comité d'audit

[°] membre du comité d'éthique

Rapport de la direction

La direction de la Société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La Société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la Société.

Le comité d'audit est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la Société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un auditeur sont fournis à la Société par la Fédération. L'auditeur a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la Société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

En vertu de la *Loi sur les assureurs*, les services d'un actuaire sont fournis à la Société par la Fédération. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la Société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la Société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la Société au 31 décembre 2022 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

La directrice générale,

Bouthaina Méchichi

Joliette, le 20 février 2023

Contraio Michelia

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel Lanaudière, société mutuelle d'assurance générale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Promutuel Lanaudière, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état du résultat et du résultat étendu, l'état des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (normes IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Rapport de l'auditeur indépendant

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

La vice-présidence - Audit,

Marianne Grenier, CPA auditrice

Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

2000, boulevard Lebourgneuf Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 20 février 2023

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel Lanaudière, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel Lanaudière, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2022 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Catherine D'Astous, FCAS, FICA

Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 20 février 2023

États du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

RÉSULTAT	2022	2021
REVENUS Primes souscrites Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	58 365 \$ (3 224)	52 494 \$ (1 740)
Primes brutes gagnées	55 141	50 754
Cession au réassureur	15 573	13 381
Primes nettes gagnées	39 568	37 373
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	31 290	26 308
Recouvrement du réassureur	8 344	9 522
Recouviement du reassureur	0 344	9 522
Sinistres nets	22 946	16 786
FRAIS		
Opérations	18 832	17 255
Taxes sur primes	1 863	1 766
Revenus de commissions de réassurance	(5 623)	(4 168)
Autres revenus liés aux frais d'opérations	(194)	(1 1 1 2)
	(10.1)	
Total des frais nets	14 878	14 853
RÉSULTAT D'ASSURANCE	1 744	5 734
Revenus nets de placement (Note 7)	1 138	1 507
Intérêts sur les obligations locatives	(69)	(77)
Intérêts revenus (dépenses) sur financement des régimes de retraite	(25)	(47)
Autres revenus (Note 8)	1 216	663
Autres frais (Note 9)	(64)	(64)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	3 940	7 716
Impôts sur le résultat (Note 11)	940	2 018
RÉSULTAT NET	3 000 \$	5 698 \$
NEODETH NET	0 000 ¢	υ υυυ ψ
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	3 000 \$	5 698 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
	(1 942)	(11)
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les		
actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts	188	(227)
	(1 754)	(238)
	(1754)	(230)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts	718	1 004
Total des autres éléments du résultat étendu	(1 036)	766
RÉSULTAT ÉTENDU	1 964 \$	6 464 \$

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

	Parts privilégiées		du ré	utres éléments ésultat indu Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de	Total
				retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020	200 \$	16 866 \$	1 441 \$	(1 464) \$	17 043 \$
Résultat étendu		5 698	(238)	1 004	6 464
Remboursement de parts privilégiées	(200)				(200)
Intérêts sur parts privilégiées		(4)			(4)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	\$	22 560 \$	1 203 \$	(460) \$	23 303 \$
Résultat étendu		3 000	(1 754)	718	1 964
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022	\$	25 560 \$	(551) \$	258 \$	25 267 \$

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

OPÉRATIONS .	2022	2021
Résultat net	3 000 \$	5 698 \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	85	261
Amortissement des immobilisations incorporelles	64	64
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	204	202
Pertes (gains) sur placements	257	(309)
Frais relatifs aux régimes de retraite	566	671
Impôts différés Intérêts sur les obligations locatives	(232) 69	(163) 77
interets suries obligations locatives	4 013	6 501
	4010	0 00 1
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu Variation des autres actifs et passifs opérationnels	632	86
Débiteurs opérationnels	(2 558)	1 602
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	(716)	(274)
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(1 129)	633
Provisions	3 410	4 000
Créditeurs opérationnels	(150)	(1 940)
Passifs d'impôts exigibles à payer	(725)	(495)
Cotisations aux régimes de retraite	(268)	(266)
	2 509	9 847
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(725)	(12 501)
Immobilisations corporelles	(40)	(176)
Immobilisations incorporelles		(37)
Dispositions Incitatif à la location reçu		85
ilicitatii a la location leçu	(765)	(12 629)
	(100)	(12 029)
FINANCEMENT		
Remboursement d'obligations locatives	(258)	(258)
Remboursement de parts privilégiées		(200)
Intérêts sur parts privilégiées	(050)	(4)
	(258)	(462)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 486	(3 244)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 13)	5 861	9 105
TRÉCORERIE ET ÉCUIVALENTS DE TRÉCORERIE À LA FIN DE L'EVERGIGE (NOTE 40)	7 2 4 7 -	F 061 -
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 13)	7 347 \$	5 861 \$

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF	2022	2021
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS Trésorerie et équivalents de trésorerie Placements (Note 14)	7 347 \$ 33 974	5 861 \$ 35 892
	41 321	41 753
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS Revenus courus sur placements Primes à recevoir (Note 16) Réassureur Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	31 17 125 976 91	2 15 104 561 95
Autres débiteurs	304	207
	18 527	15 969
ACTIFS D'IMPÔT EXIGIBLE	990	274
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 21)	6 932	7 717
Primes non gagnées (Note 22)	7 909	6 531
Frais reportés (Note 17) Actif au titre des régimes de retraite (Note 10)	4 020	3 495 221
Autres	65	54
	18 926	18 018
ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ (Note 11)	1 131	1 158
ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION (Note 18)	1 049	1 192
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 19)	240	285
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 20)	63	127
	82 247 \$	78 776 \$

Engagements et éventualités (Note 30)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre Clermont, président

Dominique Leroux, vice-présidente

Bilan

Au 31 décembre

PASSIF	2022	2021
PROVISIONS Sinistres en voie de règlement (Note 21) Primes non gagnées (Note 22) Commissions de réassurance non gagnées (Note 23)	17 749 5 29 525 2 768	\$ 18 045 \$ 26 301 2 286
	50 042	46 632
CRÉDITEURS Réassureur Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale Frais courus et autres fournisseurs (Note 24)	288 1 076 4 382	678 467 4 751
	5 746	5 896
PASSIFS D'IMPÔT EXIGIBLE		725
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 10)		900
OBLIGATIONS LOCATIVES (Note 25)	1 189	1 317
PARTS SOCIALES (Note 26)	3	3
CAPITAUX PROPRES		
Evoédents non répartis	25 560	22 560
Excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 28)	(293)	743
	25 267	23 303
	82 247	5 78 776 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel Lanaudière, société mutuelle d'assurance générale (la « Société »), constituée en vertu de la Loi sur les assureurs, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège est situé au 1075, boulevard Firestone, bureau 4100, Joliette, (Québec), J6E 6X6, Canada.

2 INFORMATIONS LIÉES À LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de la COVID-19, décrétée le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé, a eu des répercussions importantes sur l'économie mondiale et l'environnement économique de la Société. Les impacts de la crise sont en constante évolution depuis le début de la pandémie et la Société s'attend à ce que les marchés des capitaux demeurent volatils, tant que la crise de la COVID-19 ne sera pas terminée et que les économies ne seront pas totalement remises en marche. Le programme de gestion des risques (Note 34) et de gestion du capital (Note 29) de la Société a permis d'atténuer en partie les effets de la crise sur ses résultats et la Société estime que sa situation financière demeure solide. Les estimations, hypothèses et jugements importants faits par la direction dans la préparation des états financiers prennent en compte les incertitudes reliées à la pandémie dont la durée et les impacts futurs sont difficiles à évaluer.

Les principales répercussions qui émanent de la COVID-19 sur la préparation des états financiers sont les suivantes :

- Évaluation des placements : la Société a évalué le modèle de dépréciation quantitatif de ses actifs financiers disponibles à la vente (Note 3) en raison de la volatilité et l'incertitude des marchés financiers.
 En fonction de la situation des marchés à la date de présentation de l'information financière, la Société a appliqué son modèle de dépréciation habituel.
- Provision des sinistres en voie de règlement: La pandémie amène de nouvelles incertitudes et estimations lors de l'établissement de la provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2022. La Société a appliqué son jugement et les normes actuarielles pour déterminer la provision des sinistres en voie de règlement (Note 21), en utilisant différents scénarios et hypothèses fondés sur les informations disponibles.
- Régimes de retraite : Les hypothèses utilisées dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies et des actifs des régimes de retraite ont été touchées par les effets de la COVID-19 sur les marchés financiers. Les principales hypothèses et les analyses de sensibilité sont présentées à la Note 10.

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, à moins d'indication contraire. Voir la Note 5 pour les nouvelles conventions comptables appliquées à l'exercice.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 20 février 2023.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La Société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la Société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Sociétés en commandite	Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la Société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

- a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.
- b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la Société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSTRUMENTS FINANCIERS — ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (SUITE)

c) Actifs disponibles à la vente (suite)

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la Société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La Société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

DEVISES ÉTRANGÈRES

Les transactions effectuées en devises étrangères sont converties aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les instruments financiers libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de fin de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans les revenus nets de placement, à l'exception des instruments financiers classés disponibles à la vente qui sont plutôt comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que les actifs soient vendus ou dépréciés.

RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la Société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif afférent.

b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés comprennent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces frais sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Taux ou durée
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Mobilier-équipement	Dégressif	20 % et 30 %
Automobile	Dégressif	30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Méthode	Durée
Clientèle	Linéaire	3 années police

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opérations dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la Société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration journalière. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la Société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la Société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La Société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible est composé des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. L'impôt différé calculé sur une base non actualisée découle des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur l'impôt différé d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la Société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La Société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la Société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration journalière. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Le Groupement des assureurs automobiles (le « GAA ») gère le Plan de répartition des risques (le « PRR »), un outil qui favorise à tous l'accès à l'assurance automobile. Une société d'assurance qui ne souhaite pas conserver dans son portefeuille un client représentant pour elle un plus grand risque peut le transférer au PRR. Ainsi, ce sont tous les assureurs souscrivant de l'assurance automobile au Québec qui se partagent collectivement ce risque en fonction de leur part de marché au Québec. La Société ne fait pas de distinction dans l'application des conventions comptables pour les contrats d'assurance qui sont transférés au PRR.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite corrrespondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début du contrat de location, un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût lors de la comptabilisation initiale, ce qui correspond à la valeur de l'obligation locative ajustée pour tenir compte de tous les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La Société calcule l'amortissement suivant la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur une période de 6 ans.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

CONTRATS DE LOCATION (SUITE)

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, calculée en utilisant le taux implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, au taux marginal d'emprunt de la Société, lequel est généralement utilisé par la Société. La durée du contrat de location est évaluée en fonction des conditions du contrat et la Société détermine si elle a une certitude raisonnable qu'une option de prolongation ou une option de résiliation anticipée, le cas échéant, sera exercée. S'il existe une certitude raisonnable qu'une telle option sera exercée, elle considère l'exercice de cette option lorsqu'elle détermine la durée du contrat de location. Les paiements en vertu du contrat de location comprennent les paiements fixes, les frais qui varient en fonction d'indices ou de taux, selon les indices ou taux en vigueur au début du contrat, un montant estimatif pour toute valeur résiduelle garantie ainsi que les montants que la Société est raisonnablement assurée de verser pour un prix d'exercice d'option d'achat ou de renouvellement ou pour une pénalité. L'obligation locative est réévaluée lors de changements dans les estimations par la Société ou lorsque celle-ci exerce une option de prolongation ou de résiliation. Dans un tel cas, un ajustement correspondant est comptabilisé à l'actif au titre du droit d'utilisation.

La Société a choisi de se prévaloir de l'exemption relative aux contrats de location dont la durée est de 12 mois ou moins et de ceux dont le bien sous-jacent a une faible valeur. Ainsi, ces contrats de location sont comptabilisés de façon linéaire dans les frais d'opération.

Les actifs au titre du droit d'utilisation (Note 18) et les obligations locatives (Note 25) sont présentés distinctement dans le bilan de la Société. La charge d'intérêt est présentée distinctement dans les résultats et l'amortissement est présenté dans les frais d'opération.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La Note 35 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La Société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

4 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la Note 21 et celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la Note 10.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, au classement des actifs détenus en vue de la vente, à l'évaluation de la durée et du taux d'actualisation des contrats de location lors de la comptabilisation des obligations locatives, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes de valeur.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

i) Nouvelles conventions comptables appliquées

MODIFICATIONS À LA NORME IFRS 4 « CONTRATS D'ASSURANCE » POUR L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

En septembre 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », intitulé « Application d'IFRS 9 instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». La Société a adopté l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 prévue à la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui vise à répondre aux préoccupations des assureurs concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9 « Instruments financiers » et de la nouvelle norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications permettent aux sociétés d'assurance d'effectuer un choix entre deux approches, soit l'approche du report jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 ou l'approche par superposition.

La Société a adopté les dispositions de cet amendement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société a opté pour l'approche du report et a réalisé une évaluation au 31 décembre 2015. La Société a conclu que ses activités sont principalement liées à l'assurance, puisque le ratio de ses passifs liés à des contrats d'assurance sur le total de ses passifs se situe au-dessus du seuil de 80 %. Cette évaluation n'a pas été révisée puisque les activités de la Société n'ont pas subi de changements importants. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption temporaire et continuera d'appliquer la norme IAS 39 à ses actifs financiers jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » tel que présenté à la section ci-après.

En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » pour reporter l'application de cette norme aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

Toutefois, dans l'intervalle, la Société est tenue de présenter des informations supplémentaires relatives au classement (voir section ci-après), à la juste valeur des actifs financiers (Notes 14 et 15) ainsi que leur cote de crédit (Note 34).

ii) Nouvelles normes émises, mais non encore en vigueur

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la Société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9 intitulée « Instruments financiers », qui remplacera l'IAS 39, « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation ». L'IFRS 9 comprend des exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

La date d'application de l'IFRS 9 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. En septembre 2016, l'IASB a publié des modifications à la norme relativement à l'application de l'IFRS 9 par les compagnies d'assurance. La Société se prévaut du report de l'application de cette norme comme précisé à la section i) précédemment, et l'adoptera conjointement avec la norme IFRS 17, « Contrats d'assurance », soit à la date exigée le 1er janvier 2023. La Société comptabilisera les écarts d'évaluation de l'IFRS 9 en ajustant son bilan au 1^{er} janvier 2023, de sorte que les informations comparatives ne seront pas retraitées.

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu. Ce modèle de classement est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le principal modèle économique que suit la Société est un modèle dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers lors de besoins pour financer les passifs au titre des contrats d'assurance. Pour ce qui est du critère des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal, l'analyse est faite instrument par instrument. Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Le tableau suivant présente le classement prévu des instruments financiers :

Actifs et passifs financiers	Classement IAS 39	Classement IFRS 9
Trésorerie et équivalents de trésorerie *	À la juste valeur par le biais du résultat net	CA
Sociétés en commandite	Disponibles à la vente	JVBRN
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie Promutuel	Disponibles à la vente	JVBRN
Primes à recevoir et autres débiteurs *	Prêts et créances	CA
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers	CA

CA: Coût amorti

JVAERE : À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu

JVBRN : À la juste valeur par le biais du résultat net

* Conformément aux directives de la norme, les caractéristiques contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal.

Modèle de dépréciation – Pertes de crédit attendues

La norme introduit également un modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues (« PCA ») plutôt que la comptabilisation des pertes subies comme l'exige le modèle de dépréciation actuel. Le modèle prévoit la comptabilisation de pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date de comptabilisation initiale d'un actif financier, puis la comptabilisation de pertes attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'instrument financier en question a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale.

Sur la base de l'évaluation préliminaire, le modèle de PCA ne devrait pas avoir d'incidence significative étant donné que le portefeuille de placements de la Société est de première qualité.

Enfin, l'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17, intitulée « Contrats d'assurance », qui remplace les dispositions de la norme IFRS 4 du même nom. La norme IFRS 17 a pour objectif de s'assurer que les entités fournissent des informations pertinentes et représentatives de leurs contrats d'assurance. Elle établit des principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de divulgation d'informations sur les contrats d'assurance.

En juin 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 17 qui vient clarifier certains aspects et qui reporte la date d'entrée en vigueur aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'IFRS 17 sera appliquée rétrospectivement au 1^{er} janvier 2022 à chaque portefeuille de contrats d'assurance, de sorte que les informations comparatives seront retraitées.

Incidence financière

La Société continue d'évaluer les incidences qu'aura l'IFRS 17 sur ses états financiers. Elle estime que l'impact de la norme au moment de la transition en proportion de l'avoir des membres ne devrait pas être important.

Les principales méthodes comptables de la Société qui seront appliquées selon l'IFRS 17 par rapport à l'IFRS 4 sont résumées ci-après :

Classification et séparation des composantes

La Société doit évaluer si ses contrats d'assurance doivent être comptabilisés en vertu de la norme IFRS 17 ou en vertu d'autres normes.

Dans le cours normal de ses activités, la Société émet des contrats d'assurance en vertu desquels elle accepte des risques d'assurance. Elle détient également un traité de réassurance afin de limiter son exposition au risque d'assurance. La Société détermine si elle a un risque d'assurance significatif, en comparant les prestations payables ou recevables après un sinistre avec les prestations payables ou recevables si le sinistre ne s'était pas produit.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

Comme pour l'IFRS 4, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus de la Société sont tous des contrats devant être comptabilisés en vertu de la norme sur les contrats d'assurance.

La Société a examiné ses contrats d'assurance émis et ses contrats de réassurance détenus pour déterminer s'ils contiennent des composantes distinctes qui doivent être comptabilisées selon une autre norme. En conclusion, les contrats d'assurance ne comprennent aucune composante distincte nécessitant séparation.

Niveau de regroupement des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance et de réassurance sont sujets à des regroupements sous forme de portefeuilles et de groupes aux fins d'évaluation. Les portefeuilles se composent de contrats avec des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles sont divisés en groupes en fonction de la rentabilité attendue. Les groupes ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Chacun des portefeuilles de contrats d'assurance émis, ainsi que le portefeuille de contrats de réassurance détenu, sont présentés séparément au bilan, en fonction de leurs soldes respectifs à titre d'actif ou de passif, ce qui entraînera des modifications à la présentation par rapport à l'IFRS 4.

Méthodes d'évaluation

La Société applique la méthode de la répartition des primes à tous les contrats d'assurance qu'elle émet et les contrats de réassurance qu'elle détient. La période de couverture de chaque contrat dans les groupes n'excède pas un an.

Contrats déficitaires

En vertu de la méthode de répartition des primes, au moment de la comptabilisation initiale, la Société suppose qu'aucun groupe de contrats ne soit potentiellement déficitaire, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire. Si, à n'importe quel moment au cours de la période, les faits et circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, la Société comptabilise un élément de perte pour le groupe.

Un élément de perte, déterminé en fonction des flux de trésorerie d'exécution estimés, est inclus dans le passif au titre de la couverture restante et en résultat net. L'élément de perte peut être atténué par une composante recouvrement de perte si les contrats déficitaires sont couverts par la réassurance.

Taux d'actualisation

Les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée de chaque portefeuille. Étant donné que la Société applique la méthode de répartition des primes, seuls le passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte, calculé dans le cas où un groupe de contrats est déficitaire, sont actualisés. La Société établit les courbes de taux d'actualisation selon une méthode dite hybride où une prime de liquidité est ajoutée à la courbe de taux sans risque. Cette prime de liquidité reflète les caractéristiques des contrats d'assurance. La courbe de taux sans risque est déterminée à partir d'obligations fédérales. Les primes de liquidité sont définies à partir d'obligations provinciales et/ou corporatives de notation BBB ou supérieure. Les risques de marché, de crédit et de change sont exclus des primes de liquidité.

Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif au titre des sinistres survenus et l'élément de perte du passif compris au passif au titre de la couverture restante des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque non financier (« ARNF ») qui remplace la marge pour écart défavorables selon l'IFRS 4. L'ARNF reflète la compensation que l'entité requiert pour prendre en charge l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux estimés. La méthode utilisée est celle de la marge. L'ARNF est déterminé pour l'ensemble des sociétés mutuelles, membres de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et alloué aux catégories d'analyse basé sur le profil de risque de chacune de ces catégories. Une diversification est également reflétée au niveau de ces catégories d'analyse. Cette diversification est déterminée à partir d'une technique utilisant une matrice de corrélation.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

5 MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE (SUITE)

La méthode des marges et la diversification sont appliquées sur base brute et nette de réassurance et la différence entre les deux résultats est utilisée pour déterminer l'ARNF applicable sur les contrats de réassurance détenus.

Produits des activités d'assurance

Selon l'IFRS 17, les primes souscrites ne seront plus présentées dans l'état du résultat et résultat étendu de la Société. Les produits des activités d'assurance de la période comprendront les encaissements de primes attendus affectés à la période. Pour la Société, l'attribution sera fonction de l'écoulement du temps, comme selon l'IFRS 4.

Les produits des activités d'assurance comprendront également les autres produits des activités d'assurance actuellement comptabilisés dans les revenus nets de placement sous le libellé « revenus de financement de primes » selon l'IFRS 4.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution des contrats et les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition. Les charges incluent les frais directement attribuables à des contrats d'assurance, ainsi que l'affectation de frais généraux.

Au niveau de la présentation des charges afférentes aux activités d'assurance, lorsque les charges ne sont pas directement attribuables à des contrats d'assurance, elles seront classées comme autres charges, ce qui entraînera des modifications à la présentation par rapport à l'IFRS 4.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition proviennent du coût des ventes, de la souscription et du démarrage d'un groupe de contrats d'assurance, émis ou devant être émis, qui sont directement attribuables à un portefeuille de contrats d'assurance. Ces flux de trésorerie comprennent les coûts directs, tels que les commissions et les taxes sur primes, ainsi que les coûts indirects tels que les salaires, les loyers, les coûts liés aux technologies et autres. La Société fera le choix d'amortir ces coûts selon le mode linéaire sur la période de couverture des groupes de contrats d'assurance auxquels ils se rapportent.

Présentation et informations à fournir

L'IFRS 17 apporte des changements importants aux informations à fournir et à la présentation des éléments relatifs aux contrats d'assurance dans les états financiers.

La présentation actuelle au bilan et à l'état des résultats sera modifiée. Plusieurs éléments seront désormais inclus, pour chaque portefeuille, dans les postes de passif ou d'actif relatif aux contrats d'assurance et d'actif ou de passif de réassurance. La présentation des postes suivants sera notamment modifiée :

- Sinistres en voie de règlement;
- Primes non gagnées;
- Frais reportés et commissions de réassurance non gagnées;
- Débiteur et créditeurs relatifs aux contrats d'assurance émis et détenus.

Les regroupements à l'état des résultats seront également modifiés afin de présenter distinctement la performance des contrats d'assurance émis du coût des contrats de réassurance détenus. Les frais nets seront également répartis entre les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus, selon leur nature.

IAS 12 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

En mai 2021, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », pour modifier la comptabilisation de l'impôt différé par une entité qui comptabilise à la fois un actif et un passif au titre d'une transaction, comme dans le cas de contrats de location. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Les modifications s'appliquent aux transactions qui ont lieu à compter de l'ouverture de la première période comparative présentée. La Société prévoit que l'adoption de ces dispositions n'aura aucune incidence significative sur ses états financiers.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 TOTAL DES REVENUS

	2022	2021
Primes nettes gagnées	39 568 \$	37 373 \$
Revenus de commissions de réassurance	5 623	4 168
Autres revenus liés aux frais d'opérations	194	
Revenus nets de placement	1 138	1 507
Autres revenus	1 216	663
Total des revenus	47 739 \$	43 711 \$

7 REVENUS NETS DE PLACEMENT

	Exercice terminé le 31 décembre 2022					
		Détenus jusqu'à leur échéance	•			
Revenus d'intérêts	161 \$;	\$	11	\$ 172	\$
Revenus de financement de primes				1 227	1 227	
Total des revenus d'intérêts	161			1 238	1 399	
Honoraires			(4)		(4)	
Total des revenus nets de placement	161		(4)	1 238	1 395	
Gains (pertes) sur disposition de placement			(257)		(257)	
Total des gains (pertes) sur les placements			(257)		(257)	
	161 \$;	(261) \$	1 238	\$ 1138	\$

	Exercice terminé le 31 décembre 2021				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	36 \$				
Revenus de financement de primes			,	1 156	1 156
Total des revenus d'intérêts	36			1 166	1 202
Honoraires			(4)		(4)
Total des revenus nets de placement	36		(4)	1 166	1 198
Gains (pertes) sur disposition de placement			309		309
Total des gains (pertes) sur les placements			309		309
	36 \$		305 \$	1 166 \$	1 507 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 AUTRES REVENUS

		2022	2021
	Ristourne du réassureur	1 216 \$	663 \$
9	AUTRES FRAIS	2022	0004
		2022	2021
	Amortissement de clientèle	64 \$	64 \$

10 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la Société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentants des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration des régimes et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salairés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

En 2022, une entente a été conclue entre les gestionnaires des régimes de retraite et une compagnie d'assurance pour procéder au transfert des prestations liées aux services rendus par des retraités des régimes. La somme transférée, pour l'ensemble du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe, totalise 40 000 \$ à titre d'actifs à la compagnie d'assurance pour la cession d'une partie des prestations des retraités. Cependant, ces transactions ne constituent pas une liquidation car les régimes de retraite conservent une obligation juridique envers les retraités.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les employeurs doivent effacer tout déficit actuariel de capitalisation au plus tard 10 ans après la date de la dernière évaluation actuarielle.

La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir des évaluations actuarielles produites en date du 31 décembre 2019. Les prochaines évaluations actuarielles devront être produites en date du 31 décembre 2022.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

La charge des regimes de retraite est la sulvante :	2022	2021
Au résultat net	2022	2021
Coût des services courants (employeur)	541 \$	624 \$
Frais d'administration des régimes	31	27
Intérêt net sur financement des régimes	25	47
Charge au résultat net	597	698
Aux autres éléments du résultat étendu Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans		
l'intérêt net sur le financement des régimes Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	2 173	(207)
- financières Variation de l'effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	(4 362) 1 212	(1 159)
Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu	(977)	(1 366)
Charge (économie) de l'exercise en régultet étandu	(290) ¢	/869\ ¢
Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu	(380) \$	(668) \$
Rapprochement de la capitalisation des régimes Actif des régimes		
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	14 457 \$	13 822 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	(1 749)	553
Cotisations de l'employeur	268	266
Cotisations salariales	265	258
Prestations versées et règlements	(561)	(442)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	12 680 \$	14 457 \$
Obligation au titre des prestations définies		
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	15 136 \$	15 462 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	541	624
Coût financier	449	393
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	(4 362)	(1 159)
Cotisations salariales	265	258
Prestations versées et règlements	(561)	(442)
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	11 468 \$	15 136 \$
Effet du plafonnement de l'actif net au titre des prestations définies	1 212	
Actif (passif) au titre des régimes de retraite	\$	(679) \$
Présenté aux bilans :		
Actif au titre des régimes de retraite	\$	221 \$
Passif au titre des régimes de retraite	\$	(900) \$
L'actif des régimes est composé des éléments suivants :		
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	3 677 \$	4 771 \$
Obligations	1 648	2 458
Biens immobiliers	2 663	2 747
Trésorerie	127	145
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	4 565	4 336
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	12 680 \$	14 457 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

10 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

,	REGIMES DE RETRAITE (SUITE)		
		2022	2021
	Le taux de rendement effectif des régimes est de :	(11.30) %	5.83 %
	Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :	au titre de	s régimes à
		2022	2021
	Taux d'actualisation Taux d'augmentation de la rémunération	5.05 % 3.00 %	
	La table de mortalité utilisée en 2022 et 2021 est CPM 2014 avec projection selon ée l'Institut canadien des actuaires.	chelle CPM-	B publiée par
	Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies		
	Hausse de 1 %	2022	2021
	Modification du taux d'actualisation	(1 403) \$	(2 329) \$
	Modification du taux d'augmentation de la rémunération Baisse de 1 %	350 \$	547 \$
	Modification du taux d'actualisation	1 920 \$	3 038 \$
	Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(293) \$	(458) \$
	Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	293 \$	382 \$
	Contributions prévues pour les prochains exercices		

Contributions prévues pour les prochains exercices

La Société estime devoir contribuer pour un montant de 275 \$ (275 \$ en 2021) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 14 ans (18 ans en 2021).

11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ

	2022	2021
Résultat avant impôts	3 940 \$	7 716 \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Charge d'impôt selon le taux de base	1 044 \$	2 045 \$
Augmentation (diminution) de l'impôt imputable aux éléments suivants :		
Revenus non imposables	(76)	(23)
Dépenses non déductibles	7	1
Autres	(35)	(5)
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat	940 \$	2 018 \$

La charge d'impôt se détaille comme suit :

Total de la charge (économie) d'impôt au résultat net	940 \$	2 018 \$
Autres éléments du résultat étendu		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(700)	(4)
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains)	` '	. ,
réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	68	(82)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	259	362
Total de la charge (économie) d'impôt aux autres éléments du résultat étendu	(373)	276
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	567 \$	2 294 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔT DIFFÉRÉ (SUITE)

La charge d'impôt est répartie comme suit :	2022	2021
Impôt exigible		
Exercice courant	590 \$	2 099 \$
Ajustement des exercices antérieurs	(50)	(4)
	540	2 095
Impôt différé		
Exercice courant	12	199
Ajustement des exercices antérieurs	15	
	27	199
Total de la charge (économie) d'impôt au résultat étendu	567 \$	2 294 \$

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. L'impôt différé est composé des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2022					
			Autres éléments	Acqui- sition		
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	du résultat étendu	d'entre- prise	Solde 31 décei	
Actif (passif) d'impôt différé						
Actifs (passifs) des contrats de location	33 \$	4 \$	\$		\$	37 \$
Immobilisations corporelles	142	(41)			10	01
Immobilisations incorporelles	545	(28)			5	17
Provisions d'assurance (1)	258	218			4	76
Actif (passif) des régimes de retraite	180	79	(259)			
Total de l'actif d'impôt différé	1 158 \$	232 \$	(259) \$		\$ 113	31 \$

	Exercice terminé le 31 décembre 2021									
					Autres	Ad	cqui-			
					éléments	si	tion			
	Solde au		Résultat		du résultat	d'e	ntre-		Solde au	
	1 ^{er} janvier		net		étendu	р	rise	31	1 décembre	е
Actif (passif) d'impôt différé										
Actifs (passifs) des contrats de location	4	\$	29	\$;	\$		\$	33	\$
Immobilisations corporelles	126		16						142	
Immobilisations incorporelles	577		(32)						545	
Provisions d'assurance (1)	215		43						258	
Actif (passif) des régimes de retraite	435		107		(362)				180	
Total de l'actif d'impôt différé	1 357	\$	163	\$	(362)	\$		\$	1 158	\$

⁽¹⁾ Les provisions d'assurance comprennent les provisions nettes pour sinistres en voie de règlement et les frais d'acquisition différés.

12 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2022	2021	
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :			
Rémunération et charges sociales	12 600 \$	12 218	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	85	261	
Amortissement des immobilisations incorporelles	64	64	
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	204	202	
Revenus de location	11	11	

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2022	2021
Intérêts perçus	1 370 \$	1 204 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	25 \$	47 \$
Intérêts payés sur parts privilégiées	\$	4 \$
Taxes sur primes payées	2 043 \$	1 682 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	1 872 \$	3 009 \$

14 PLACEMENTS

	2022	2	202	1
	Valeur	Juste	Valeur	Juste
DISPONIBLES À LA VENTE	comptable	valeur	comptable	valeur
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	21 810 \$	21 810 \$	28 111 \$	28 111 \$
Fonds de titres de capitaux propres	10 976	10 976	7 338	7 338
Fonds de capitalisation	745	745		
Promutuel Réassurance — Participation au capital	198	198	198	198
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération				
Participation au capital	245	245	245	245
	33 974 \$	33 974 \$	35 892 \$	35 892 \$

15 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2022				
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur	
Sociétés en commandite					
Fonds de titres de créances	21 627 \$	501 9	318 \$	21 810 \$	
Fonds de titres de capitaux propres	11 927		951	10 976	
Fonds de capitalisation	725	20		745	
Promutuel Réassurance	198			198	
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération	245			245	
	34 722 \$	521 9	1 269 \$	33 974 \$	

	2021							
	Coût	Gains non	Pertes non	Juste				
	amorti	réalisés	réalisées	valeur				
Sociétés en commandite								
Fonds de titres de créances	26 761 \$	1 384 \$	34 \$	28 111 \$				
Fonds de titres de capitaux propres	7 050	288		7 338				
Promutuel Réassurance	198			198				
Fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération	245			245				
	34 254 \$	1 672 \$	34 \$	35 892 \$				

Comptabilisation d'une perte de valeur

Selon les normes IFRS, à la fin de l'exercice, la Société détermine s'il existe des indications objectives quant au fait que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente aient pu subir une perte de valeur. Une indication objective pour un instrument de capitaux propres disponibles à la vente inclut, entre autres, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en dessous de son coût.

0004

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16 PRIMES À RECEVOIR

Primes à recevoir	2022	2021
Agents et courtiers		
Moins de 90 jours	2 549	\$ 2119 \$
90 jours et plus	6	24
Membres		
Moins de 90 jours	510	501
90 jours et plus	13	28
Primes échelonnées	14 072	12 457
	17 150	15 129
Provision pour mauvaises créances	(25)	(25)
	17 125	\$ 15 104 \$

La Société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 11 \$ (58 \$ en 2021) et est inscrite dans les frais d'opérations.

17 FRAIS REPORTÉS

	2022	2021
Solde au 1 ^{er} janvier	3 495 \$	3 115 \$
Amortissement	(3 495)	(3 115)
Frais reportés de l'exercice	4 020	3 495
Solde	4 020 \$	3 495 \$

18 ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

La Société a conclu un contrat de location visant la location d'espaces de bureaux. Ce loyer exige que la Société effectue des paiements additionnels variables liés aux taxes municipales et autres frais assumés par le propriétaire. Ces montants sont versés en sus des montants liés aux obligations locatives au bilan.

De l'information additionnelle concernant l'obligation locative est présentée à la Note 25.

			2022					
	Solde au	Ajout	Cession	ı	Modifications	;	Solde au	
Coût	1 ^{er} janvier				contrats	3	1 décembi	re
Bâtisse	1 842	\$	\$	\$	61 \$	5	1 903	\$
		Amortis-	Cession					
Amortissement cumulé		sement						
Bâtisse	650	\$ 204	\$	\$	\$	5	854	\$
Valeur nette comptable	1 192	\$					1 049	\$
			2021					
	Solde au	Ajout	Cession		Modifications		Solde au	
Coût	1 ^{er} janvier				contrats	3	1 décembr	е
Bâtisse	1 898	\$	\$	\$	(56) \$	5	1 842	\$
·		Amortis-	Cession					
Amortissement cumulé		sement						
Bâtisse	448	\$ 202	\$	\$	\$	5	650	\$
Valeur nette comptable	1 450	\$					1 192	\$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

Clientèle

Clientèle

Amortissement cumulé

Valeur nette comptable

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

19 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

19	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			2	2022	2			
	-	Solde au		Acqui-		Cession		Solde au	_
	Coût	1 ^{er} janvier		sition				1 décembre	
	Améliorations locatives	1 496	\$		\$	1 496	\$	\$,
	Mobilier-équipement	893		40				933	
	Automobile	143		40	•	4 400		143	
	Total du coût	2 532	\$	40	\$	1 496	\$	1 076 \$	•
	A magrica a magric august 6			Amortis-		Cession			
	Amortissement cumulé	4 400	•	sement	•	4 400	•	•	
	Améliorations locatives	1 496 724	Ф	50	\$	1 496	Þ	\$ 77.4	,
	Mobilier-équipement Automobile	27		50 35				774 62	
	Total de l'amortissement cumulé	2 247	¢	85	¢	1 496	¢	836 \$	
	Total de l'amortissement cumule	2 241	Ψ	03	Ψ	1 430	Ψ	030 ψ	,
	Valeur nette comptable								
	Mobilier-équipement	169	\$					159 \$,
	Automobile	116						81	
	Valeur nette comptable	285	\$					240 \$	
				2	202	1			
		Solde au		Acqui-		Cession		Solde au	
	Coût	1 ^{er} janvier		sition			3	1 décembre	
	Améliorations locatives	1 496	\$		\$		\$	1 496 \$	ŝ
	Mobilier-équipement	860		33				893	
	Automobile			143				143	
	Total du coût	2 356	\$	176	\$		\$	2 532 \$	5
				Amortis-		Cession			
	Amortissement cumulé			sement					
	Améliorations locatives	1 313	\$	183	\$		\$	1 496 \$;
	Mobilier-équipement	673		51				724	
	Automobile			27				27	
	Total de l'amortissement cumulé	1 986	\$	261	\$		\$	2 247 \$;
	Valeur nette comptable								
	Améliorations locatives	183	\$					\$;
	Mobilier-équipement	187						169	
	Automobile							116	
	Valeur nette comptable	370	\$					285 \$	5
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			2	2022	,			
	•	Solde au		Acqui-	.02	Cession		Solde au	_
	Coût	1 ^{er} janvier		sition			3	1 décembre	
	Clientèle	218			\$		\$	218 \$	
				Amortis-		Cession			
	Amortissement cumulé			sement					
	Clientèle	91	\$	64	\$		\$	155 \$	•
	Valeur nette comptable	127	\$					63 \$	5
			7		202	1			
		Solde au		Acqui-	.02	Cession		Solde au	
	Coût	1 ^{er} janvier		sition		00001011	3	1 décembre	
		. ,							_

181 \$

27 \$

154 \$

37 \$

64 \$

Cession

Amortis-

sement

218 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la Société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la Société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le rendement prévu par la Société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision et en tenant compte de la duration de chacun de ses actifs appariés.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la Société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :	Provision brute F	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2022 Provision Effet de l'actualisation au taux de 4.25 % Provision pour écarts défavorables Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 229 \$ (447) 1 178 1 960	(44) \$ (173) 352 135	1 273 \$ (274) 826 1 825
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2022	15 789	6 797	8 992
Provision au 31 décembre 2022	17 749 \$	6 932 \$	10 817 \$
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2021 Provision Effet de l'actualisation au taux de 1.37 % Provision pour écarts défavorables Total de la provision pour sinistres non déclarés Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2021 Provision au 31 décembre 2021	1 010 \$ (154) 1 196 2 052 15 993 18 045 \$	173 \$ (65) 391 499 7 218 7 717 \$	837 \$ (89) 805 1 553 8 775 10 328 \$
L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :	Provision brute F	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2021 Sinistres et frais de règlement de l'année 2021 Variation de la provision pour les années antérieures à 2021 Effet de l'actualisation en 2021 Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2021 Sinistres versés au cours de l'exercice 2021 Provision au 31 décembre 2021	14 977 \$ 29 127 (2 715) (104) 26 308 (23 240) 18 045	5 999 \$ 10 313 (744) (47) 9 522 (7 804) 7 717	8 978 \$ 18 814 (1 971) (57) 16 786 (15 436) 10 328
Sinistres et frais de règlement de l'année 2022 Variation de la provision pour les années antérieures à 2022 Effet de l'actualisation en 2022 Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2022 Sinistres versés au cours de l'exercice 2022 Provision au 31 décembre 2022	33 269 (1 686) (293) 31 290 (31 586) 17 749 \$	9 481 (1 029) (108) 8 344 (9 129) 6 932 \$	23 788 (657) (185) 22 946 (22 457) 10 817 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

		Évol	ution de	la prov	ision bru	te - par a	année de	surven	ance	
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Provision initiale brute	11 886	8 043	6 907	9 540	10 021	6 367	4 283	5 994	7 185	5 755
Évolution de la provision	:									
Après 1 an	11 456	5 691	6 652	7 923	11 455	7 365	4 356	7 526	6 616	4 937
Après 2 ans		5 325	6 864	6 746	11 557	7 850	5 121	6 625	6 117	4 692
Après 3 ans			7 015	6 663	12 053	7 570	4 549	6 597	6 199	4 869
Après 4 ans				6 499	11 553	7 573	3 770	6 699	6 367	4 838
Après 5 ans					11 197	7 560	3 711	6 602	6 155	4 794
Après 6 ans						7 377	3 709	6 661	6 268	4 792
Après 7 ans							3 645	6 811	6 288	4 792
Après 8 ans								6 588	6 113	4 810
Après 9 ans									6 112	4 971
Après 10 ans										4 822
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la)									
provision initiale	4%	34%	-2%	32%	-12%	-16%	15%	-10%	15%	16%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 8 %.

		Évolution de la provision nette - par année de survenance									
	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	
Provision initiale nette	6 399	4 229	4 077	7 048	7 372	3 760	3 106	4 363	4 964	4 201	
Évolution de la provision	:										
Après 1 an	6 186	2 728	3 773	5 754	8 130	3 980	3 245	4 682	4 633	3 543	
Après 2 ans		2 452	3 887	5 317	7 599	4 493	3 666	4 604	4 370	3 360	
Après 3 ans			4 029	5 262	7 595	4 188	3 489	4 556	4 433	3 531	
Après 4 ans				5 104	7 388	4 194	2 823	4 681	4 567	3 522	
Après 5 ans					7 465	4 180	2 774	4 626	4 387	3 457	
Après 6 ans						4 006	2 771	4 679	4 479	3 453	
Après 7 ans							2 720	4 683	4 483	3 453	
Après 8 ans								4 615	4 345	3 470	
Après 9 ans									4 344	3 445	
Après 10 ans										3 446	
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la	00/	100/	407	/	407	-0/	400/	201	400/	100/	
provision initiale	3%	42%	1%	28%	-1%	-7%	12%	-6%	12%	18%	

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 10 %.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

21 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La Société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 69 \$ (71 \$ en 2021). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 67 \$ (70 \$ en 2021).

La Société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 812 \$ (725 \$ en 2021). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 846 \$ (772 \$ en 2021).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

				31 dé	cem	bre 2022					
	Moins	Un à		Trois à		Cinq à		Plus de		Valeur	
	d'un an	trois ans		cinq ans		dix ans		dix ans		au bilan	
Provision au passif											
Biens	8 921 \$	751	\$		\$		\$		\$	9 672	\$
Responsabilité	3 696	1 690		475		33				5 894	
Automobiles	2 131	52								2 183	
Total	14 748 9	2 493	\$	475	\$	33	\$		\$	17 749	\$
Part du réassureur dans la prov	vision à l'act	if									
Biens	5 186	445	\$		\$		\$		\$	5 631	\$
Responsabilité	934	278		46		1				1 259	
Automobiles	41	1								42	
Total	6 161 5	724	\$	46	\$	1	\$		\$	6 932	\$
				31 dé	cem	bre 2021					
	Moins	Un à		Trois à		Cinq à		Plus de		Valeur	
	d'un an	trois ans		cinq ans		dix ans		dix ans		au bilan	
Provision au passif											
Biens	8 638 8	764	\$		\$		\$		\$	9 402	\$
Responsabilité	4 020	2 088		505		43				6 656	
Automobiles	1 944	43								1 987	
Total	14 602 3	2 895	\$	505	\$	43	\$		\$	18 045	\$
Dort du récognir donc le pres	الم معامل	:c									
Part du réassureur dans la prov Biens	7181011 a 1 act 5 296 3		Φ.		Φ.		•		Φ.	5 759	Φ.
2.0	1 203		Ф	120	\$	11	\$		\$	1 875	Ф
Responsabilité		541		120		11					
Automobiles Total	67 6 566 S	16 1 020	Φ	120	Φ.	11	\$		\$	83 7 717	\$

22 PRIMES NON GAGNÉES

	Prir	mes non gagn	ées
Le rapprochement de la provision pour les primes non		Part du	
gagnées est composé de :	Brutes	réassureur	Nettes
Solde au 1er janvier 2021	24 561 \$	9 267 \$	15 294 \$
Primes souscrites	52 494	10 645	41 849
Primes gagnées au cours de l'exercice	(50 754)	(13 381)	(37 373)
Primes non gagnées au 31 décembre 2021	26 301 \$	6 531 \$	19 770 \$
Primes souscrites	58 365 \$	16 951 \$	41 414 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(55 141)	(15 573)	(39 568)
Primes non gagnées au 31 décembre 2022	29 525 \$	7 909 \$	21 616 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

23 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2022	2021
Solde au 1 ^{er} janvier	2 286 \$	3 094 \$
Amortissement de l'exercice	(2 286)	(3.094)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	2 768	2 286
Solde	2 768 \$	2 286 \$

24 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

	2022	2021
Membres	82	\$ 24 \$
Rémunération et charges sociales	2 153	2 820
Taxes de vente	1 485	1 322
Autres	662	585
	4 382	\$ 4 751 \$

25 OBLIGATIONS LOCATIVES

Le tableau suivant présente les montants totaux des paiements minimaux futurs non actualisés à effectuer en vertu des contrats de location.

	2022	2021
Montant courant à moins d'un an	271	\$ 258 \$
Montant non courant		
Un an à trois ans	542	\$ 516 \$
Quatre ans à cinq ans	542	516
Six ans à dix ans		258

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité important à l'égard de ses obligations locatives.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés dans les frais d'opération et qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative à la suite de la décision de la Société de se prévaloir de l'exemption pour certains types de contrats de location.

2022 2021

Dépenses de location

Paiements de loyers variables 81 \$

Les sorties de trésorerie totales des contrats de location pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 se sont élevées à 339 \$ (335 \$ en 2021).

26 PARTS SOCIALES

Selon la Loi sur les assureurs et en conformité avec le règlement intérieur commun, le capital social de la Société est illimité. Sous l'ancienne législation, la Société était autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 5 dollars chacune. Au 31 décembre 2022, la Société a 581 parts sociales émises (609 en 2021).

27 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, à l'exception du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assureurs, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum annuel sur les Obligations à taux fixe du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune.

La Société n'a aucune part de catégorie "A" d'émise.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

28 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2022	2021
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	521 \$	1 672 \$
Pertes non réalisées	(1 269)	(34)
	(748)	1 638
Impôts afférents	197	(435)
	(551)	1 203
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	345	(632)
Impôts afférents	(87)	172
	258	(460)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(293) \$	743 \$

29 GESTION DU CAPITAL

La Société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la Société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la Société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la Société est exposée. Le conseil d'administration de la Société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La Société est tenue, par la Loi sur les assureurs du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la Société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la Société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire de la Société portant sur l'examen de la santé financière, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 200 % (195 % en 2021).

Au 31 décembre 2022, le TCM de la Société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2022	2021
Capital disponible	24 016 \$	\$ 22 512 \$
Capital requis	7 365	6 380
Excédent du capital disponible sur le capital requis	16 651	16 132
Capital excédentaire au niveau cible de la Société	9 286 \$	\$ 10 071 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	326 %	% 353 %

30 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

Voir la Note 25 pour le détail des engagements des contrats de location.

B) Éventualités

La Société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la Société est d'avis que la Société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

31 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT

PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la Société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la Société est la suivante :

	2022	2021
Cession de prime au réassureur	(15 573) \$	(13 381) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	8 344	9 522
Commissions de réassurance	5 623	4 168
	(1 606)	309
Ristourne du réassureur	1 216	663
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	(390) \$	972 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la Société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la Société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

2022	2021
22 347 \$	19 771 \$
36 018	32 723
58 365 \$	52 494 \$
2022	2021
20 437 \$	18 662 \$
19 131	18 711
39 568 \$	37 373 \$
	22 347 \$ 36 018 58 365 \$ 2022 20 437 \$ 19 131

33 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

			2022						2021		
Taux bruts	Taux sinistres bruts	i	Taux frais bruts		Taux combinés bruts	6	Taux sinistres bruts		Taux frais bruts		Taux combinés bruts
Primes directes											
Automobiles	65	%	-		-		46	%	-		-
Biens et responsabilité	52	%	-		-		55	%	-		-
Total	57	%	37	%	94	%	52	%	37	%	89 %

			2022					2021		
Taux nets	Taux sinistres nets	i	Taux frais nets	(Taux combinés nets	Taux sinistres nets		Taux frais nets		Taux combinés nets
Primes directes										
Automobiles	66	%	-		-	49	%	-		-
Biens et responsabilité	49	%	-		-	41	%	-		-
Total	58	%	38	%	96 %	45	%	40	%	85 %

Au 31 décembre 2022, la Société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice term Dimin	iiné le 31 déce ution du résu	
	Avant impôts	Impôts	Net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les			
primes directes			
Automobiles	1 022 \$	271 \$	751 \$
Biens et responsabilité	956	253	703
Total	1 978 \$	524 \$	1 454 \$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	396 \$	105 \$	291 \$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

33 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR (SUITE)

	Exercice te	né le 31 de Ition du ré		1
	Avant impôts	Impôts	Net	
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les		·		
primes directes				
Automobiles	933	\$ 247	\$ 686	\$
Biens et responsabilité	936	248	688	
Total	1 869	\$ 495	\$ 1 374	\$
Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	374	\$ 99	\$ 275	\$

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la Société.

34 GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, la Société est exposée à différents risques qui constituent des facteurs indissociables de son développement et de la poursuite des activités. Une gestion efficace des risques est un processus continu, dynamique et évolutif reposant sur l'identification des risques auxquels la Société est exposée, leur compréhension, leur évaluation, leur quantification, ainsi que le contrôle et l'atténuation de ceux-ci. La gestion des risques est constituée d'un ensemble de politiques approuvées par le conseil d'administration. Ces politiques sont révisées périodiquement.

Cadre de gestion intégrée des risques

Pour atteindre les objectifs qu'elle a établis en matière de gestion des risques, la Société dispose d'un cadre de gestion couvrant l'ensemble des risques auxquels elle est exposée et dont la mise en œuvre est assurée par divers intervenants et comités. Le conseil d'administration est responsable de déterminer les niveaux de tolérance aux risques. Il doit également approuver le développement, la révision et la mise en place des politiques requises pour surveiller et contrôler les risques. Le comité de gestion des risques met en place des pratiques de gestion intégrée des risques adaptées au profil et à l'appétit pour le risque de la Société, tout en s'assurant qu'elles soient mises en œuvre de façon efficace et efficiente.

Le comité d'audit s'assure de l'efficacité des politiques et des pratiques en gestion intégrée des risques et de leur cohérence avec l'appétit pour le risque de la Société. Ce comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques auprès du conseil d'administration et doit s'assurer que les actions posées par la Société sont conformes aux politiques. La direction générale propose les politiques et les procédures requises à l'encadrement des activités de la Société et s'assure de leur mise en application. Ces politiques doivent être adaptées au profil de risque et au plan stratégique de la Société.

1) Risques financiers

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des instruments financiers sont les suivants :

A) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue et entraîne une perte en raison des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêts, les taux de change et le cours des actions.

La politique de placement de la Société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la Société.

i) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché.

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

Au 31 décembre 2022, la Société estime qu'une variation de 1 %, toutes les autres variables restant constantes, aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la Société :

	2022	2021
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	159 \$	148 \$
Autres éléments du résultat étendu	(701)	(834)
Avoir des membres	(542) \$	(686) \$

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la Société.

ii) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la Société sont effectuées en totalité en devises canadiennes, à l'exception de 228 \$ (229 \$ en 2021) d'actifs investis en devises étrangères. Au 31 décembre 2022, la Société estime qu'une augmentation de 10 % du taux de change des devises étrangères par rapport au dollar canadien, toutes les autres variables restant constantes, engendrerait une diminution de 17 \$ (17 \$ en 2021) du résultat étendu et des capitaux propres. Une diminution de 10 % du taux de change représente une somme équivalente à l'effet inverse.

iii) Risque de marché boursier

Le risque de marché boursier est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La Société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2022, la Société estime qu'une hausse de 10 % du cours des actions, toutes les autres variables restant constantes, augmenterait le résultat étendu et l'avoir des membres de 807 \$ (539 \$ en 2021). Une diminution de 10 % aurait l'effet équivalent à l'inverse.

B) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la Société conserve les liquidités nécessaires en conformité avec sa politique de placement et en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs. De plus, la Société conserve des titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la Société s'établit ainsi :

_	Échéancier au 31 décembre 2022											
	Moins d'un an		Un à trois ans		Trois à cinq ans		Cinq à dix ans		Plus de dix ans		Valeur au bilan	
Provisions pour												
Sinistres en voie de règlement	14 748	\$	2 493	\$	475	\$	33	\$		\$	17 749	\$
Primes non gagnées	29 525										29 525	
Commissions de réassurance												
non gagnées	2 768										2 768	
Créditeurs	5 746										5 746	
Parts sociales	3										3	
TOTAL	52 790	\$	2 493	\$	475	\$	33	\$		\$	55 791	\$

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

_		Échéancier au 31 décembre 2021									
	Moins		Un à		Trois à		Cinq à		Plus de		Valeur
	d'un an		trois ans		cinq ans		dix ans		dix ans		au bilan
Provisions pour											
Sinistres en voie de règlement	14 602	\$	2 895	\$	505	\$	43	\$		\$	18 045 \$
Primes non gagnées	26 301										26 301
Commissions de réassurance											
non gagnées	2 286										2 286
Créditeurs	5 896										5 896
Parts sociales	3										3
TOTAL	49 088	\$	2 895	\$	505	\$	43	\$		\$	52 531 \$

C) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la Société. Les politiques de placement et de financement de primes de la Société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la Société.

Au 31 décembre 2022, aucun actif financier ne représente 10% et plus du total des placements de la Société.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2022	2021
Cote de crédit		
AAA	292 \$	47 \$
AA	17 038	22 185
A	2 560	3 266
BBB	726	1 672
R-1	65	146
Non noté	1 184	897
Total	21 865 \$	28 213 \$

Actions privilégiées et parts privilégiées par niveau de qualité :

Cote de credit			
P1	21	\$ 6 \$	
P2	2 402	1 978	
P3	1 964	1 551	
P4	18		
Autre	744	1	
Total	5 149	\$ 3 536 \$	

2) Risques d'assurance

Les risques les plus importants que la Société doit gérer à l'égard des contrats d'assurance sont les suivants :

A) Risque de souscription

Le risque de souscription représente le risque selon lequel un prix établi est insuffisant, compte tenu du portefeuille de polices que la Société réassure, afin d'assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la Société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres. La Société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la Société sont atteintes, la Société cède le risque excédentaire à son réassureur.

La Société gère ce risque au moyen d'analyses en comparant sa tarification à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

34 GESTION DES RISQUES (SUITE)

B) Risque de réassurance

La Société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la Société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la Société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la Société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la Société est sujette à une rétention nette de 400 \$ (400 \$ en 2021) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 480 000 \$ (340 000 \$ en 2021) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

C) Risque de réserves

La Société est exposée au risque que la provision pour sinistres en voie de règlement figurant au bilan soit éventuellement insuffisante. Le risque quant à la provision en assurance automobile et biens est plus circonscrit puisque l'estimation se base sur la somme assurée du bilan sinistré ou sur un devis de réparation et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque quant à l'assurance responsabilité est plus important.

3) Autres risques

En plus des risques d'assurance et financiers, la Société peut également faire face à d'autres risques pouvant générer des impacts défavorables sur ses activités et sur sa rentabilité, notamment des risques de nature opérationnelle, technologique, stratégique ou de conformité.

Dans l'optique de gérer adéquatement ces risques, la Société s'assure de mettre en place différents mécanismes de contrôle permettant d'identifier, d'évaluer et d'atténuer ceux-ci. De plus, la Société adopte une approche globale et coordonnée afin que la gestion des risques soit réalisée de façon intégrée, en tenant compte de l'interrelation et l'interdépendance des différents risques.

35 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La Société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3		Total	
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 347	3	\$		\$	7 347	\$
Placements disponibles à la vente		32 786		1 188		33 974	
	7 347	32 786	\$	1 188	\$	41 321	\$
			20)21			
	Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3		Total	
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 861	6	\$		\$	5 861	\$
Placements disponibles à la vente		35 449		443		35 892	
	5 861	35 449	\$	443	\$	41 753	\$
Actife évaluée à la juste valour colon la niveau 2 :							
Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :						0004	
				2022		2021	
Solde au début de l'exercice				443	\$	443	\$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :							
Autres éléments du résultat étendu				20			
Acquisitions				725			
Solde au 31 décembre				1 188	\$	443	\$

2022

Exercice terminé le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

35 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2022 et 2021.

Évaluation à la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les sociétés en commandite sont évaluées avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et du fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, des primes à recevoir et autres débiteurs et des créditeurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

36 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La Société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance ainsi qu'au fonds de garantie Groupe Promutuel Fédération. La Société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance (Note 31). La Société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la Note 10.

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

	2022	2021
Indemnités et frais inhérents	416 \$	424 \$
Frais d'opérations	6 378	5 379
Frais de placement	4	4
Revenus (pertes) de placement	(257)	309

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la Société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	Adminis-		
Au 31 décembre 2022	trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme Avantages postérieurs à l'emploi	178	\$ 1 108 123	\$ 1 286 \$ 123
Total de la rémunération au 31 décembre 2022	178	\$ 1 231	\$ 1 409 \$
Au 31 décembre 2021	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Avantages à court terme Avantages postérieurs à l'emploi	179	\$ 1 486 176	\$ 1 665 \$ 176
Total de la rémunération au 31 décembre 2021	179	\$ 1 662	\$ 1 841 \$

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

- i) Indemnités et frais inhérents (bruts) Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.
- ii) Recouvrement du réassureur En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la Société, émis en conformité avec le règlement.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes, moins les frais reliés aux sinistres engagés, moins les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

